

LA RENAISSANCE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 17 JANVIER 2013

Participants :

membres du bureau :

Professeur Denis Fadda, Mme Thérèse Ghesquiere-Dierickx, M. Philippe Lamarque, M. Bernard Dumortier, M. Gérald Collardé, Préfet Antoine Guerrier de Dumast, M. Georges Latreyte

Invités : professeur Jacques Roland, Mme Florelle Chapelle

assistait en observateur : le général Alain Ferrand

1/ Ordre du jour de la réunion / pour adoption

Il est adopté à l'unanimité

2/ Compte rendu de la précédente réunion / pour adoption

Il est adopté à l'unanimité

3/ Délégation « Paris – International »/ Définition / Actions qui peuvent être menées / Discussion et décision

Cette délégation est présidée par le professeur Jacques Roland. Elle est destinée à accueillir toutes les personnes désirant adhérer à La Renaissance Française et qui ne résident pas à proximité d'une délégation à laquelle se rattacher, et sont donc en situation de « diaspora » C'est particulièrement le cas pour des personnes vivant dans des pays où nous n'avons ni délégué ni délégation, tels que la Bulgarie, la Roumanie, le Mexique, ...

En revanche, des pays tels que le Costa-Rica et l'Italie avec Saint Marin ont désormais un délégué - et bientôt une délégation - en les personnes, respectivement de M. Yves de La Goublaye de Ménorval, (ancien fonctionnaire de l'Unesco, Français par son père et Costaricien par sa mère, vice-président de la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique et président pour l'Amérique latine), et de Mme le Professeur Nicoletta Salvi, Psychiatre, attachée au fameux hôpital "Fattebenefratelli Isola Tiberina" de Rome.

Le professeur Roland envisage différents moyens d'animation de cette délégation :

- communication d'informations sur la culture française et francophone, et sur des événements culturels, notamment à Paris

- création d'un bulletin de liaison,...

et ce, à partir d'une section de notre site accessible aux seuls adhérents de Paris-International.

- invitation à des réunions, notamment aux Assemblées Générales.

4/ Situation financière / Recherche de financements/ Mise en place d'une stratégie/ Barème et répartition des cotisations /Campagnes d'adhésions/ Procédures d'adhésion à préciser / Pour discussion et décision

- Nous disposons à ce jour, de 7 400 €, contre 11 000 € à fin 2011. Le coût des travaux d'impression a pesé lourdement (environ 5 500 €). En outre, la confédération des groupes folkloriques français nous doit, depuis le 3 décembre dernier, quelque 1 630 € pour 68 médailles petit format. M. Latreyte interviendra auprès de M. Dubouloz, administrateur de la RF, pour qu'il sermonne M. Maucherat, son successeur.

Cet incident prône pour que l'on exige le paiement des droits de chancellerie avant la livraison des médailles...

- Se fondant sur le précédent des délégations nouvelles du Nord-Pas-de-Calais et du Luxembourg, la délégation de Bretagne souhaite recevoir aussi une aide au démarrage de 1 000 €. Compte tenu de l'état de nos finances,

il est décidé de ne plus octroyer, pour l'instant, cette subvention.

Les délégués pourront toutefois réclamer au trésorier général, sur présentation des justificatifs, le paiement des frais qu'ils préfinancent au titre de la gestion de leur délégation. Il est cependant précisé que pour qu'une délégation puisse percevoir des fonds, il faut qu'elle dispose d'une structure du type « filiale », avec statuts calqués sur ceux de La RF, régulièrement déposés et qu'elle ait un compte en banque. La délégation ainsi constituée pourra percevoir les cotisations de ses adhérents, étant constant que

les droits de chancellerie afférents aux distinctions sont, dans tous les cas, facturés et encaissés par le Siège. Le montant de ces droits va devoir être révisé pour tenir compte de l'augmentation des coûts.

- il est souligné que les comptes des délégations doivent être consolidés avec ceux du siège : à voir avec les délégations structurées.

- Le système du certificat fiscal permet à tout membre de récupérer 66% du montant dont il fait don à La Renaissance Française, que ce soit en espèces ou en nature, dans le cadre défini par la législation.

En conséquence, le certificat fiscal est à utiliser chaque fois que possible. Il ne peut être délivré que par le Siège, par le Trésorier général.

Les entreprises peuvent aussi bénéficier de cette déduction fiscale. C'est un argument pour essayer d'obtenir d'elles quelque subvention, outre que l'on peut faire apparaître leur logo sur notre site en rubrique « partenaires », notre site étant également largement visité à l'étranger. Il semble toutefois que les entreprises financent de préférence la réalisation d'un projet bien défini.

- Les délégations doivent verser au siège une contribution à ses frais généraux, assise sur le nombre de leurs adhérents et fixée, pour l'instant, à 1 € par membre individuel ; cette contribution correspondra désormais à 10% de la cotisation des adhérents.

Il est décidé de demander aux délégations l'inventaire actualisé de leurs adhérents.

- Il faut lancer une campagne d'adhésions, chaque adhérent devant être parrainé par deux membres de la RF. Solliciter aussi l'adhésion de nos médaillés : à voir avec les présidents de délégations et le président de la commission nationale des distinctions pour les coordonnées des

médailleurs.

- il est décidé de porter de 30 € à 35 € le montant minimal de la cotisation annuelle

5/ Site internet : choix/organisation/procédures/pour décision

Dans un premier temps, le site actuel sera mis à jour, ce qui ne pouvait être fait que par le prestataire pour les rubriques relatives à l'organisation de La RF.

Dans un second temps, on créera un site donnant une illustration des grands objectifs, des lignes directrices de l'action de la RF, tout en maintenant la rubrique actuelle « Vie de l'association » qu'on enrichira avec l'introduction de vidéos.

On étudiera la création d'un blog associé au site afin d'établir un dialogue permanent avec les visiteurs. Cela nécessitera la disponibilité de deux ou trois personnes..

Georges Latreyte, Bernard Dumortier et Florelle Chapelle se chargeront plus particulièrement de ce projet en relation avec le prestataire.

6/ Distinctions : consolidation des procédures de proposition, d'attribution, d'information, de publication, de remise/ Prévoir une circulaire/ pour information et décision

Une prochaine circulaire, signée du Secrétaire général, codifiera les procédures de proposition, d'attribution et de remise des distinctions. Il y est en particulier précisé que les récipiendaires recevront une lettre du Secrétaire général les informant officiellement de l'attribution d'une distinction. Cette lettre sera en principe transmise par courrier électronique avec copie au délégué ou au président de délégation.

Philippe Lamarque est toujours à la recherche d'un fournisseur de médailles, Arthus-Bertrand étant en voie de dépôt de bilan du fait que le marché des médailles en France est de plus en plus restreint. Le général Ferrand explique les raisons de cette raréfaction des décorations malgré les différents conflits dans lesquels la France s'est trouvée engagée depuis 1945. Philippe Lamarque fonde des espoirs sur une firme espagnole dont les conditions paraissent correctes.

7/ Distinctions : Examen de la promotion du 15 novembre avant publication/ Préparation de la promotion du 15 Mai 2013/pour réflexion et discussion

Sujet non traité, faute de temps

8/ Le congrès et le centenaire/ Mise en place de la commission ad hoc/ pour réflexion et décision

La commission ad hoc sera constituée de l'ensemble des membres du conseil d'administration auxquels pourront s'adjoindre quelques membres de La R.F. choisis par le Bureau.

9/ Préparation de l'Assemblée générale du 6 Juin / pour discussion et décision

Le président Denis Fadda et le préfet Antoine Guerrier de Dumast vont se mettre à la recherche d'un lieu aussi prestigieux que possible: mairie du XVI^e, collège des Bernardins, cité du patrimoine, Versailles,...

10/ Questions diverses

- Grâce à notre administrateur M. Jacques Godfrain, président de la Fondation Charles de Gaulle, cette institution met à notre disposition sa bibliothèque pour nos réunions de CA en particulier, ainsi qu'un bureau.

- un point est à faire avec les délégués et présidents de délégations sur les distinctions déjà reçues par eux-mêmes et par leur entourage.

Penser aussi à nos grands anciens : colonel Quillateau, Constantin Marceau, etc...

- M. Gérard Croutte (lycée d'Autun) est disposé à créer une délégation dans son département de Saône-et-Loire

- Rencontre à organiser avec Mme Brigitte Vadier-Métra de la délégation de Bretagne.

Le Secrétaire général

Georges Latreyte